

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 09 avril 2013 à Maisonnisses.

Présents : PACAUD – JUILLET – LUINAUD – LAURENT – FILEYSSANT – DESSEAUME – DESLOGES – DURANTON – DELPRATO – GIRALDIN – DENIS – AMEAUME – BOUCHY-POMMIER – JOUANNY – MEAUME – CRESPIN – GUIMBRETIERE – TRUNDE – GIRY – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – BUSSIERE – SUCHET – DEPATUREAUX – JUILLE – RICHARD – FOURNERON – FOURNEL – LAINE – LABBE – FAYADAS – LESCURE – MARGUERITAT – MAZEAUD – GAILLARD – AUFAURE – DENIS – FRIC – CONCHON – LAPORTE.

Excusés : CHAUSSECOURTE – COLON – SIMONET – BELOTTI – VERGNAUD – AUBERT – DAGOIS – JONCA – TANTY – TAGAND – FOUCHET – OZANEAUX – DUMEYNIÉ – QUEHEN-VILLATTE – LAVAUD-GAUTHIER – TEILLARD – GRENOUILLET – JALLOT – SANGRELET – LABAR – CHEYPE – BEAUX – CHABREYRON – LEBIGOT – MAFAITY.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 12 mars 2013 à Lépinas est validé à l'unanimité.

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET PRINCIPAL)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2012 du budget principal en fonctionnement et en investissement (p. 1 & 2 du document transmis).

M. PASQUINET présente également une analyse financière de la situation de la communauté de communes au regard du compte administratif :

Le volume des dépenses de fonctionnement a doublé par rapport à l'année dernière :

Cette situation provient essentiellement de la hausse du poste « charges de gestion courante » : c'est en effet sur ce poste qu'a été imputé le reversement aux syndicats de la TEOM que la CIATE a perçu directement sur son budget pour la première fois en 2012. Le reversement effectué s'est élevé à 660.883 euros. Cette opération est neutre financièrement pour le budget de la CIATE puisque ce qu'elle a reversé correspond exactement au montant de la taxe qu'elle a encaissée.

Les hausses constatées au niveau des charges de personnel (+ 18%) et des « achats et charges externes » (+ 50%) ont également contribué à l'augmentation des dépenses.

La hausse des frais de personnel s'explique par la création du service petite enfance.

La hausse des « achats et charges externes » s'est surtout concentrée sur les comptes « frais d'entretien des voies et réseaux » (152 063 euros en 2012 contre 83 646 euros en 2011). Cette hausse

est liée à la montée en puissance des travaux de rivières en 2012 (2^{ème} année de travaux des contrats de rivières).

Le volume des produits de fonctionnement a également très fortement augmenté en 2012 par rapport à l'an dernier : +81%. L'essentiel de cette hausse provient comme il a été dit plus haut de l'encaissement pour la première fois en 2012 de la TEOM. (rappel : augmentation des masses budgétaires mais opération blanche pour le budget intercommunal).

Cette hausse provient également, mais dans une proportion moindre, de l'accroissement des ressources fiscales (+7%) sous le double effet d'une hausse des taux et des bases.

La différence entre le montant total des produits de fonctionnement et des charges de fonctionnement permet de dégager un excédent de 69 759,76 euros qui ajouté à l'excédent antérieur fait ressortir un excédent cumulé de 225 883,43 euros.

Les dépenses d'équipement réalisées par la CIATE en 2012 se sont élevées à 990 620 euros, correspondant à un montant par habitant de 124 euros légèrement supérieur à celui de la moyenne départementale (101 euros)*.

L'opération ayant mobilisé le plus de fonds concerne l'aménagement de la résidence des artistes à Moutier d'Ahun (413 762 euros).

La différence entre les recettes et les dépenses de la section d'investissement fait ressortir sur l'exercice un déficit de 391 203,78 euros venant réduire d'autant l'excédent antérieur.

Au terme de l'année 2012 l'excédent cumulé de la section d'investissement se trouve ainsi ramené à 92 981,15 euros.

Toutes sections confondues, le fonds de roulement de la CIATE (c'est à dire ses réserves), est au terme de l'exercice écoulé de 318 865 euros, soit un montant par habitant de 40 euros, ce qui représente le tiers du montant moyen du département *

* Eléments de comparaison effectués sur l'ensemble des communautés de communes du département : à relativiser par conséquent du fait de l'hétérogénéité de ces structures tant par rapport à leur taille démographique que par rapport à leur niveau de compétences déléguées.

Suite à cette présentation, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer. **Le compte administratif 2012 du budget principal est adopté à l'unanimité.**

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2012,
Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement,
Considérant les éléments suivants :**

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 156 123,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2012)	+ 484 184,93 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2012:

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2012)	- 391 203,78 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2012)	+ 484 184,93 €
Solde d'exécution cumulé	+ 92 981,15 €

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2012:**

Sur dépenses d'investissement	485 020,00 €
Sur recettes d'investissement	403 519,00 €
Solde net des restes à réaliser	- 81 501,00 €

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2012 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	+ 92 981,15 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	- 81 501,00 €
Besoin de financement	0,00 €

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2012 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 69 759,76 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 156 123,67 €
Total à affecter	225 883,43 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	0,00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €
Affectation en investissement	0,00 €
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	225 883,43 €
Total affecté	225 883,43 €

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 DU BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS »

Le compte administratif 2012 du budget annexe « Ateliers relais » est présenté par M. Pascal PASQUINET, en fonctionnement et en investissement (p. 6 & 7 du document transmis).

Le compte administratif 2012 du budget annexe « ateliers relais » est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 5 091,28 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2012)	- 6 112,52 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2012:

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2012)	- 219,91 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2012)	- 6 112,52 €

Solde d'exécution cumulé	- 6 332,43 €
---------------------------------	---------------------

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2012:**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €

Solde net des restes à réaliser	0,00 €
--	---------------

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2012 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 6 332,43 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €

Besoin de financement	6 332,43 €
------------------------------	-------------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2012 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 6 342,67 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 5 091,28 €

Total à affecter	11 433,95 €
-------------------------	--------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	6 332,43 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €

Affectation en investissement	6 332,43 €
--------------------------------------	-------------------

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	5 101,52 €
---	------------

Total affecté	11 433,95 €
----------------------	--------------------

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (BUDGET ANNEXE SPANC)

M. Pascal PASQUINET, Trésorier principal, présente le compte administratif 2012 du budget annexe SPANC en fonctionnement et en investissement (p. 10 & 11 du document transmis).

M. Pasquinet signale qu'il y a actuellement environ 5 000 euros de redevances non perçues. Des relances vont être effectuées dans l'année afin de percevoir des sommes.

Le compte administratif 2012 du budget annexe SPANC est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'Exercice 2012, statuant sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement, considérant les éléments suivants :

*** Pour mémoire :**

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 14 769,72 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2012)	- 7 585,86 €

*** Solde d'exécution de la section d'investissement au 31**

Décembre 2012:

Solde d'exécution de l'exercice (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires 2012)	+ 4 572,73 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne budgétaire 001 du budget 2012)	- 7 585,86 €

Solde d'exécution cumulé	- 3 013,13 €
---------------------------------	---------------------

*** Restes à réaliser au 31 Décembre 2012:**

Sur dépenses d'investissement	0,00 €
Sur recettes d'investissement	0,00 €

Solde net des restes à réaliser	0,00 €
--	---------------

*** Besoin de financement de la section d'investissement au 31 Décembre 2012 :**

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 3 013,13 €
Rappel du solde net des restes à réaliser	0,00 €

Besoin de financement	3 013,13 €
------------------------------	-------------------

*** Résultat de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice 2012 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires)	+ 17 533,27 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2012)	+ 14 769,72 €

Total à affecter	32 302,99 €
-------------------------	--------------------

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement (crédit compte 1068)	3 013,13 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » (crédit compte 1068)	0,00 €

Affectation en investissement	3 013,13 €
--------------------------------------	-------------------

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé	29 289,86 €
---	-------------

Total affecté	32 302,99 €
----------------------	--------------------

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET PRINCIPAL 2013

Jacky Guillon présente le projet de budget primitif principal pour l'année 2013, en fonctionnement et en investissement (p. 3,4 & 5 du document transmis).

Suite à cette présentation et à ces échanges, il est proposé au Conseil Communautaire de délibérer.

Le budget primitif 2013 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « ATELIERS RELAIS » 2013

Jacky Guillon présente le projet de budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2013, en fonctionnement et en investissement (p. 8 & 9 du document transmis).

Le budget annexe « Ateliers Relais » pour l'année 2013 est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET ANNEXE « SPANC » 2013

Le projet de budget annexe « SPANC » pour l'année 2013 est présenté par M. Guillon, en fonctionnement et en investissement (p. 12 & 13 du document transmis).

Le budget annexe « SPANC » pour l'année 2013 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU TAUX DE TAXE D'HABITATION

Pour rappel, depuis la réforme de la taxe professionnelle, la CIATE perçoit désormais la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe sur le foncier bâti en plus de la cotisation foncière sur les entreprises. Les taux 2012 étaient les suivants :

Taxe d'Habitation : 11,3 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 2,79 %

Contribution Foncière sur les Entreprises : 27,17 % (taux plafonné)

Taxe sur le Foncier Bâti : 0 %

Les produits correspondants permettent d'équilibrer le budget, il est donc proposé de maintenir ces taux en l'état pour 2013.

Le Conseil Communautaire se prononce en faveur de ces propositions à l'unanimité.

Mme Duranton demande où en est la réflexion sur les attributions de compensation. Il avait été dit l'an dernier qu'une réflexion serait menée pour revoir les montants, notamment pour les communes dont l'attribution est négative.

Agnès Zeppa rappelle que ce point a été évoqué lors du dernier conseil communautaire. Cette réflexion a été étudiée en bureau communautaire. Cependant, la suppression des attributions négatives conduirait à une inégalité de traitement entre communes. Si les montants sont revus pour les communes dont les attributions sont négatives, il faudrait dans un souci de justice les revoir pour l'ensemble des communes. Une nouvelle clé de répartition acceptable par tous étant impossible à trouver, il est proposé de maintenir les montants d'attribution en l'état.

M. Meaume évoque la commune de Saint- Eloi, dont l'attribution de compensation serait maintenant bénéficiaire à la communauté d'agglomération de Guéret Saint-Vaury. Il regrette que la révision ne soit pas possible. Ces attributions lui semblent injuste dans la mesure où se sont les petites communes qui se trouvent contributrices. Jacky Guillon rappelle que les communes contributrices ne sont pas plus défavorisées que les autres. En effet, cela signifie que lors du passage en TPU, elles ont récupéré plus de recettes fiscales qu'elles n'en ont transférées à la Ciате.

VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour mémoire depuis la prise de compétence, la CIATE perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la reverse aux trois syndicats auxquels elle est adhérente. Elle doit voter les taux en fonction des produits qui lui sont demandés par les syndicats.

Communes membres du SIERS :

Le SIERS a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 197 979 euros. Compte-tenu de l'augmentation des bases, ce produit peut-être obtenu en baissant les taux. Pour mémoire le taux appliqué l'an dernier était de 13,4 pour l'ensemble des communes du SIERS. Par ailleurs, compte-tenu de la différence de service dont bénéficie le bourg de Sardent (une fois par semaine au lieu d'une fois par quinzaine pour les autres communes du SIERS), le bureau communautaire avait proposé qu'un tarif différencié (de l'ordre de 0,1 %) puisse être appliqué pour cette zone. Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

N° Cne		Syndicat TEOM	Base	Taux 2013	Produit
015	Bourg Sardent	S.I.E.R.S	213 675 €	13,13	28 056 €
016	Maisonnisses	S.I.E.R.S	129 956 €	13,03	16 933 €
017	Autres communes : Janailat, Lépinas, Mazeirat, Peyrabout, Reste de Sardent, St Yrieix les Bois	S.I.E.R.S	1 174 152 €	13,03	152 992 €
Nb :		TOTAUX :	1 517 783 €		197 981 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposé par zone à l'unanimité.

Communes membres du SIVOM :

Le SIVOM a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 148 700 euros. Compte-tenu de l'augmentation des bases, ce produit peut-être obtenu en baissant les taux. Par ailleurs, les communes de ce syndicat sont actuellement en cours de lissage afin d'homogénéiser leurs taux, qui connaissent de très grands écarts, sans aucun lien avec le service rendu. Compte-tenu de ces éléments, il est proposé d'appliquer les taux suivants :

N° Cne	Commune	Syndicat TEOM	Base	Taux 2013	Produit	Taux 2012 PM
051	LA CHAPELLE-ST-MARTIAL	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	71 681 €	11,25	8 064 €	12,26
060	CHAVANAT	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	101 885 €	11,25	11 462 €	12,26
155	PONTARION	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	340 670 €	10,55	35 941 €	9,83
157	LA POUGE	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	80 071 €	11,25	9 008 €	12,26
197	ST GEORGES LA POUGE	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	302 201 €	10,71	32 366 €	10,16
202	ST HILAIRE LE CHATEAU	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	216 264 €	11,25	24 330 €	11,49
253	THAURON	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	105 269 €	11,25	11 843 €	14,72
260	VIDAILLAT	S.I.V.O.M Bourganeuf Royere	140 288 €	11,25	15 782 €	12,46
			1 358 329 €		148 795,4 €	

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide les taux de TEOM proposés par zone, à l'unanimité.

Communes membres du SICTOM :

Le SICTOM a fait état d'un besoin de financement à hauteur de 306 743,04 euros. Compte-tenu de l'augmentation des bases, ce produit peut-être obtenu en maintenant les taux. Il est donc proposé de maintenir les taux 2012 :

N° Cne	Commune	Syndicat TEOM	Base	Taux 2012/2013	Produit
001	Ahun bourg	S.I.C.T.O.M Chénérailles	655 216 €	15,75	103 197 €
002	Reste Ahun, bourg Moutier d'Ahun, St Hilaire la plaine	S.I.C.T.O.M Chénérailles	604 983 €	11,81	71 448 €

003	Autres communes : reste du Moutier d'Ahun, Banize, Chamberaud, le Donzeil, Fransèches, Sous-Parsat, Saint-Avit, St Martial-le-Mont, Saint-Michel-de-Veisse, St-Sulpice-les-Champs	S.I.C.T.O.M Chénérailles	1 401 096 €	9,45	132 404 €
		TOTAUX :	2 661 295 €		307 049 €

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les taux de TEOM proposés par zone.

Frédéric Suchet soulève la question de la pertinence de fonctionner avec trois syndicats différents. Il se demande si cette position sera tenable pendant longtemps, et s'il ne faudra pas un jour avoir recours à un intervenant unique.

Jacky Guillon indique que la réflexion est en cours de façon plus large au niveau du département, dans le cadre du SME.

Frédéric Suchet souligne qu'il sera d'autant plus difficile de faire appel à plusieurs opérateurs si certains syndicats passent à la redevance incitative et d'autres non.

VERSEMENT DES PRODUITS DE TEOM AUX SYNDICATS DE GESTION DES ORDURES MENAGERES

La Ciate perçoit désormais la TEOM et la reverse aux syndicats de gestion des ordures ménagères. Les versements sont effectués par 12^{ème}. Pour le 1er trimestre, le versement était calculé sur le produit 2012. Maintenant que les bases prévisionnelles et les taux sont connus, il est proposé d'effectuer un versement de rattrapage pour le 1er trimestre et de recalculer les 12èmes restants en fonction du produit 2013.

Le tableau suivant propose les montants de versement pour chaque syndicat :

	SIERS	SICTOM	SIVOM
Versement mensuel 1er trimestre (pour mémoire)	17728,5	24939,3	12400,25
Nouveau montant du versement mensuel	16498,25	25561,92	12391,67
Rattrapage	-3690,75	1867,86	-25,75

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité ces versements aux syndicats de gestion des ordures ménagères.

AIDES AUX EVENEMENTIELS

Modification du règlement

L'aide aux évènementiels est une aide financière pour les associations qui organisent des événements sur la Ciate. Pour prétendre à cette aide, l'évènement doit s'inscrire dans l'un de ces domaines de compétences : développement culturel, développement économique, tourisme ou environnement, et répondre à une liste de critères d'éligibilité. Les critères ont été validés en 2009. Martine Laporte indique que la commission propose au Conseil Communautaire de revoir la pertinence des critères d'éligibilité et souhaite proposer au conseil communautaire de valider une nouvelle définition.

Anciens critères d'éligibilité :

Le montant de l'aide est de 30% maximum du budget réalisé (et non prévisionnel) avec un plafond de 2500 euros.

La manifestation doit être considérée comme :

- D'intérêt communautaire,
- Participant à la promotion du territoire,
- Ayant un projet cohérent,
- Participant à l'équilibre territorial et devant être localisé sur le territoire intercommunal,
- Ayant des retombées économiques et un impact sur le territoire,
- Ayant une fréquentation estimée pour une première édition,
- Ayant un budget équilibré,
- Ayant d'autres partenaires qui financent le projet.

De plus :

- Le siège de l'association doit être localisé sur le territoire,
- L'évènement doit se dérouler sur le territoire,
- La manifestation doit avoir lieu sur un terrain communal ou mis gracieusement à disposition,
- Les dossiers arrivant après la date butoir ne seront pas examinés par la commission,
- La commune d'accueil devra être sollicitée financièrement ou pour un soutien logistique, technique ou matériel.
- Un bilan financier global de l'association devra être fourni en plus du budget prévisionnel de la manifestation,
- Les associations ne devront pas faire apparaître le bénévolat dans le budget prévisionnel,
- Tout non respect de la convention signée par les deux parties engendrera le non paiement de l'aide.

En ce qui concerne la promotion :

- Le logo de la Ciate devra être inséré sur tous les outils promotionnels (affiche, tracts..),
- La banderole de la Ciate devra être mise en évidence sur les lieux de la manifestation (photo envoyée à la Ciate)

Un critère optionnel : la Ciate doit être citée dans les articles ou interviews comme partenaire.

Nouveaux critères d'éligibilité proposés :

- La manifestation doit se dérouler sur un terrain public (exclusion des projets se déroulant sur un terrain privé)

Pour le paiement :

- L'association doit fournir un bilan financier et moral de l'évènement et **un état récapitulatif des factures acquittées et leurs copies**, des articles de presse et ses supports de communication

Denis Fric estime qu'il est dommage de restreindre l'aide aux manifestations se déroulant sur terrain public. Certaines manifestations ouvertes à tous et d'intérêt public se déroulent sur un terrain privé mis à disposition. Il se demande quelle association est visée à travers la mise en place de ce nouveau critère.

Martine Laporte indique que si la manifestation se déroule sur terrain privé mais qu'elle est ouverte à tous, elle pourrait alors être éligible. C'est lorsque le site est fermé, comme c'est le cas pour la fête western, et qu'il y a un droit d'entrée à payer que cela pose problèmes.

Jacky Guillon estime que la question du libre accès n'est pas forcément un critère pertinent. L'an dernier la journée départementale des jeunes agriculteurs a été soutenue financièrement, alors même qu'il s'agit d'une manifestation payante.

Thierry Gaillard indique que dans le cas de la fête western, c'est surtout les liens étroits entre l'association organisatrice et l'entreprise propriétaire du site qui pose problème.

Jacky Guillon propose d'introduire dans ce cas plutôt la notion de conflit d'intérêt et de profit direct pour les organisateurs.

Claude Fournel juge qu'une subvention n'est jamais de droit.

Denis Fric estime qu'il faut s'en tenir aux critères objectifs, et ne pas essayer de tordre le règlement pour attribuer ou ne pas attribuer une subvention.

Jean-Claude Trunde trouve qu'il serait dommage de ne pas soutenir la manifestation. Elle attire environ 4000 visiteurs et revêt réellement un intérêt communautaire.

Thierry Gaillard s'interroge sur les retombées de la manifestation au niveau de la commune et de la Ciate. Il note par ailleurs que la manifestation ne reçoit pas le soutien de la commune alors que cet aspect fait partie des critères d'attribution. Ceci peut être suffisant pour justifier de ne pas octroyer d'aide à cette manifestation.

Dominique Mazeaud souligne que pour sa communication, l'association et l'entreprise citent toujours Bourganeuf et ne mentionnent jamais la commune de Thauron ou la Ciate.

Au vu des échanges, la proposition d'insérer le critère de déroulement de la manifestation sur terrain public est abandonnée. Il est proposé de statuer spécifiquement sur l'octroi d'une subvention à la manifestation « Fête Western ».

Le Conseil Communautaire décide de ne pas octroyer d'aide à cette association par 35 avis favorables et 3 abstentions.

Le critère concernant l'obligation de fournir un récapitulatif des factures acquittées et leurs copies au moment du paiement est soumise au vote.

Dominique Mazeaud estime que cette exigence va être très lourde pour les associations, il ne faut pas devenir aussi procédurier que Leader, sinon cela risque de décourager les associations. Michel Conchon et Serge Meaume sont d'accord avec cette position.

Virginie Joubert indique que l'on peut tout de même être plus souple que Leader.

Frédéric Suchet souhaite que l'on soit juste. Si on introduit ce type de critère, il faut l'appliquer de la même manière pour tout le monde, sinon cela n'est pas juste.

Joël Lainé ne voit pas où se situe le problème. Il faut demander les factures acquittées, cela ne devrait pas être compliqué à fournir pour les associations.

Jean-Claude Trunde soulève le problème de l'avance de trésorerie qui doit actuellement être faite par les associations, puisque la subvention est versée intégralement à posteriori. Il faudra un jour se poser la question de verser une avance aux associations avant la manifestation.

Marika Guimbretière juge qu'il est normal de contrôler les factures.

L'insertion de ce critère dans le règlement est soumise au vote.

Le Conseil Communautaire valide l'insertion de ce critère dans le règlement d'aide par 36 avis favorables et 2 abstentions.

Attribution des aides

L'appel à projet « Aide aux évènementiels » a été diffusé à toutes les associations du territoire grâce au listing mis à jour par l'office de tourisme. La commission « Développement Social et Culturel » s'est réunie pour examiner les projets déposés. Le tableau ci-dessous les présente. Les montants portés dans la colonne « proposition de subvention » correspondent à l'avis de la commission.

Association	Action	Lieu	Date	Public	Fréq.	Type	Demande de subvention	Proposition subvention	Sub 2012
Comité des Fêtes Maisonnisses	17 ^{ème} Foire aux Fromages	Maisonnisses	21-avr	Tout public	?	Foire	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Entente cycliste	Tour de la CIATE	CIATE	25 et 26 mai	Tout public	?	Sport	2 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
Les amis de la Pierre de Masgot	Masgot 19 ^{ème}	Fransèches	21-juil	Tout public	3000	Culture	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Amicale Laïque du Donzeil	Musiques d'un jour d'été	Le Donzeil	04-août	Tout public	200	Culture	2 500,00 €	2 500,00 €	1 200,00 €
Société des amis du Moutier d'Ahun	Expositions et animations	Moutier d'Ahun	de mars à septembre	Tout public	5500	Culture	2 500,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
UCAL	33 ^{ème} Foire aux Huîtres et aux Moules	Sardent	10 et 11 novembre	Tout public	20 000	Foire	1 000,00 €	500,00 €	500,00 €

Association Pat. et tourisme	La Maison du Père-Noël	Sous-Parsat	décembre	Tout public	?	Culture	2 500,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €
La Métive	Festive	Moutier d'Ahun	19-20 octobre	Tout public	500	Culture	2 250,00 €	2 000,00 €	2 500,00 €
SPT Lavauzelle	Concerts et Stages	Janaillat - Ciate	été 2013	Tout public	?	Culture	800,00 €	500,00 €	500,00 €
Les Amis de Vidaillat	Festival Chorales	Vidaillat	10-11 mai	Tout public	80	Culture	210,00 €	200,00 €	250,00 €

Vasi Jeunes	Spectacles et concerts	Vidaillat	été 2013	Tout public	?	Culture	900,00 €	900,00 €	nouveau projet
L'halluciné	Chemins enchantés	Sardent	06 juillet	Tout public	?	Culture	1 500,00 €	1 500,00 €	nouveau projet
Festival Pliant	Poésie et chanson	Divers lieux	du 09 au 13 mai	Tout public	?	Culture	750,00 €	750,00 €*	nouveau projet
TOTAUX							23 910,00 €	18 350,00 €	

*sous réserve du transfert de siège social sur le territoire

Certains évènementiels ont reçu un avis défavorable :

Association Eugène Jamot	Journée Eugène Jamot	St Sulpice les Champs	27-avr	Tout public	150	Culture	2 000,00 €	Avis défavorable	1 200,00 €
Bison Nature	Fête Western	Thauron	20-21 juil 10-11aout	Tout public	1350	Foire	2 000,00 €	Avis défavorable	500,00 €
Des racines et des pierres	Bal Trad	Ahun	30-mars	Tout public	100	Culture	200,00 €	Avis défavorable	nouveau projet
Busseau sur Creuse	Fête de l'ascension	Ahun	09-mai	Tout public	?	Fête Locale	1 500,00 €	Avis défavorable	nouveau projet

L'avis favorable de la commission est motivé pour des raisons propres à chacun :

- l'association des Racines et des Pierres n'a pas son siège social sur le territoire et ne compte pas le transférer ;
- l'association Jamot ne remplit pas les critères d'éligibilité notamment sur la promotion du territoire ;
- l'association Busseau sur Creuse a, pour obtenir une aide pour préparer son projet 2014, déposé un dossier dont le contenu ne satisfait pas les critères d'éligibilité. Toutefois, au vu du projet d'évènementiel « 150 ans du Viaduc », il est proposé de ré-affirmer l'accord du principe d'aide pour un financement « exceptionnel » en 2014 ;

Patrick Pacaud précise que la fête de l'ascension organisée à Busseau sur Creuse est une fête locale, mais que l'objectif est bien à terme de financer le grand évènementiel de l'an prochain. Il faudra prévoir au moins 4500 euros pour cette manifestation l'an prochain.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides aux évènementiels proposées par la commission « Action sociale et culturelle ». Le Conseil Communautaire valide cette proposition par 36 avis favorables et 2 abstentions.

VOTE DES AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Partenariat privilégié avec les associations, le CEL, à travers son comité de pilotage, garantit sur l'ensemble du territoire riche et animé, des animations de qualité accessibles à tous. Avec ses partenaires (Conseil Général, DDCSPP, DRAC), la Ciate coordonne ce dispositif et les moyens financiers qui y sont dédiés. Ancrées dans notre patrimoine ou insolites, les activités qui y sont inscrites bénéficient de l'expertise des animateurs professionnels qui les encadrent et se nourrissent de la passion des bénévoles qui les initient.

Cette année 2013 va marquer un tournant dans la vie du comité de pilotage du CEL puisqu'il va se saisir de la mise en œuvre du Projet Educatif Territorial (PEDT), pierre angulaire de la réforme scolaire sur les rythmes de l'enfant, et ainsi continuer d'assurer à chacun une offre d'activités équilibrée. La définition des modalités de mise en œuvre de cette démarche est actuellement en cours de conception.

L'appel à projet CEL a été diffusé à toutes les associations du territoire grâce au listing mis à jour par l'office de tourisme.

La commission « Développement Social et Culturel » s'est réunie pour examiner les projets déposés. Le tableau ci-dessous les présente. Les montants portés dans la colonne « proposition de financement » correspondent à l'avis de la commission.

N°	ACTION	OPERATEUR	BUDGET				
			Coût Global	Part Association	Montant Demande	Subvention antérieure	Proposition de financement
1	Atelier ping-pong	Agir à St Yrieix	970,00 €	570,00 €	400,00 €	500,00 €	400,00 €
2	Ecole multisports	Dragon Noir	13 450,00 €	1 750,00 €	4 000,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
3	Ateliers sportifs	Dragon Noir	19 950,00 €	- €	3 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
4	Ecole pilotage trial	EPCL	8 100,00 €	650,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €
5	Ecole de Football	SC Sardent	11 000,00 €	8 300,00 €	1 500,00 €	1 300,00 €	1 500,00 €
6	Tournois	SC Sardent	6 000,00 €	5 000,00 €	500,00 €	400,00 €	500,00 €
7	journée récréative	SC Sardent	1 100,00 €	600,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
8	Intervention périscolaire	SC Sardent	3 750,00 €	1 750,00 €	700,00 €	100,00 €	700,00 €
9	Formation pompiers	JS Pompiers	2 360,00 €	- €	800,00 €	400,00 €	400,00 €
10	Ateliers culturels	La Métime	5 820,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €
11	Ciné-Club jeunesse	La Métime	9 540,00 €	4 160,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
12	Stage sculpture	Masgot	4 245,00 €	- €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
13	Initiation Cirque	Lez'Arts'Bos	8 010,00 €	- €	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
14	Cours musique	Musique Pour Tous	12 340,49 €	140,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
15	Art d'être spectateur	Théâtre'Enfant	29 090,00 €	- €	1 100,00 €	1 200,00 €	1 100,00 €
16	Vacances artistiques	Théâtre'Enfant	2 296,00 €	- €	200,00 €	300,00 €	200,00 €
17	Cours de danse	Entrechats	5 437,00 €	- €	500,00 €	3 000,00 €	500,00 €
18	Mime corporel	SPT Lavauzelle	1 700,00 €	300,00 €	1 100,00 €	750,00 €	1 100,00 €
19	Activités Nature	Vasi Jeunes	475,00 €	95,00 €	194,00 €	- €	194,00 €

20	Activités Ferme	Vasi Jeunes	4 175,00 €	195,00 €	835,00 €	- €	835,00 €
21	Activités culturelles	Vasi Jeunes	1 045,00 €	235,00 €	200,00 €	- €	200,00 €
		TOTAUX	150 853,49 €	24 945,00 €	25 129,00 €	25 050,00 €	23 229,00 €

Deux demandes ont en outre reçu un avis défavorable de la part de la commission :

L'activité autour de la calligraphie latine proposée par l'association Cétil'Art (St Hilaire le Château) a été inscrite au CEL en 2009, et suivie en 2010, 2011 et 2012. Malgré plusieurs aménagements de cette activité au fil des années, elle ne rencontre pas l'adhésion du public du CEL (les enfants, les jeunes et leurs familles). Ne pouvant ainsi plus permettre d'atteindre les objectifs généraux partagés du CEL, la commission ne souhaite plus accompagner financièrement cette activité. Toutefois, l'association pourra si elle le souhaite continuer de participer au comité de pilotage, notamment dans le cadre de la nouvelle démarche du PEDT.

Une seule association n'étant pas inscrite aux précédents contrats a déposé un dossier, il s'agit de l'association «Quatre mains» à St Georges la Pouge créée en janvier dernier. L'animatrice de cette association propose déjà aux «Petits Ciatons» des activités basées sur la pédagogie Montessori. La pédagogie Montessori est une méthode d'éducation qui repose notamment sur l'autonomie et l'éducation sensorielle de l'enfant. Le dossier déposé comporte deux actions, l'une à destination du service «Les Petits Ciatons», l'autre proposant d'organiser des temps de rencontres enfants/parents les samedis. Au vu des montants sollicités et de l'intérêt de la Ciata pour le développement des actions en faveur de la petite enfance, la commission propose qu'une rencontre ait lieu avec la responsable du service «Les Petits Ciatons», la coordinatrice du CEL et les responsables de l'association, afin de mettre ses projets en cohérence avec la dynamique du territoire.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides proposées par la commission «Action sociale et culturelle». Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VENTE DE L'IMMEUBLE TOURNYOL

En 2008, la CIATE a acquis l'immeuble Tournyol à Pontarion. Cet immeuble est composé de deux parties : l'une située rue du Thaurion (sur la 941) et l'autre située sur l'arrière rue de l'église.

La partie située rue du Thaurion a été réhabilitée et est louée à des entreprises (une coiffeuse, les Comptoirs des Bois de Brives, et un commerce de produits régionaux).

Il était prévu de vendre la partie arrière au CALC, qui devait y réaliser des logements sociaux. Le CALC connaît des difficultés financières et a fait savoir qu'il n'est plus acquéreur.

M. Blassel, apiculteur et locataire d'un des locaux dans la partie rénovée propose d'acquérir le bien pour un montant de 7500 euros. L'ensemble immobilier concerné est cadastré A1105, A1106 (lot 2) et A1107 (lot 1).

Il est proposé au Conseil Communautaire de vendre la parcelle A1105 ainsi que le lot 2 de la parcelle A1106 et le lot 1 de la parcelle A1107 pour un montant de 7 500 euros à M. Blassel.

M. Delprato estime que le bâtiment ne vaut pas plus que le montant proposé.

Il est proposé d'autoriser le président à signer l'acte de vente ainsi que le règlement de copropriété qui découle de cette vente.

Le Conseil Communautaire valide ces propositions à l'unanimité et autorise le Président signer l'acte de vente ainsi que le règlement de copropriété.

PROPOSITION D'AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DU POSTE DE SECRETARIAT

Il est proposé d'augmenter le temps de travail du poste de secrétariat, actuellement à 30 heures / semaine. En effet, depuis l'acquisition du logiciel de DAO et la formation de la personne en poste (Vanessa Jullien), les documents de communication sont tous réalisés en interne. En outre, la montée en charge du PRIG et sa complexité administrative génèrent beaucoup de travail administratif. Par ailleurs, Héloïse Fénelon, chargée de mission habitat envisage de passer à temps partiel (90%) à son retour de congé maternité. Le cout annuel supplémentaire à prévoir est d'environ 1000 euros (différence entre l'augmentation de travail de Vanessa Jullien et la baisse de Héloïse Fénelon). Il est donc proposé d'étendre le temps de travail de Mme Jullien à 35h.

Pour cela il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, pour une durée de travail hebdomadaire de 35h, à compter du 1^{er} juillet 2013. A la même date, il conviendra de supprimer le poste existant à 30h hebdomadaire.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité ces propositions.

PROPOSITION DE REOUVERTURE DE SITES « PIERRES ET LEGENDE» DANS LE CADRE DE NOUVEAUX ITINERAIRES TOURISTIQUES

Dans le cadre de la promotion touristique du territoire, une carte touristique est éditée tous les deux ans. Elle doit être rééditée en 2013. Cette réédition est l'occasion de proposer de véritables itinéraires touristiques voiture. Ces itinéraires visent à mettre en valeur les sites plus « confidentiels », à partir d'un ou plusieurs sites plus connus, sur une thématique donnée, et de proposer aux touristes de découvrir des « chemins de traverse ». Des propositions ont été élaborées au cours d'un stage par Hélène Varriéras, puis affinées avec l'Office de Tourisme.

Trois circuits sont proposés (les noms ne sont pas définitifs) :

- le circuit de la pierre ;
- le circuit des paysages ;
- le circuit des églises et curiosités religieuses ;

Les itinéraires à suivre seront décrits précisément dans la carte ; il n'est pas proposé de mettre en place une signalétique routière, ce qui engendrerait des coûts très importants.

L'essentiel des sites fait déjà l'objet d'une valorisation et ne nécessite pas d'investissements spécifiques liés à la mise en place de ces circuits. Seuls trois sites du circuit des pierres auraient besoin d'être ré-ouverts. Il s'agit des sites suivants :

- le fauteuil du diable
- les pierres boutelines
- château merle

D'autres (situés sur l'itinéraire des paysages) nécessitent une signalisation à partir de la route : il s'agit des sites du puy du chalard et du pont perri.

Le cout prévisionnel total est de 5367 euros. L'entretien à prévoir les années suivantes est négligeable. Il est proposé au Conseil Communautaire de se prononcer sur ce projet.

Serge Meaume rappelle que l'entretien de ces sites devait être assuré par les communes. Il faudrait donc voir ce qui peut relever de l'entretien et que ces aspects soient pris en charge par les communes concernées.

Michel Conchon évoque la voie romaine qui avait été aménagée au Donzeil. Il trouve regrettable de l'avoir laissée à l'abandon et que ce site ne soit plus aujourd'hui valorisé.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité la réouverture et la signalisation des sites considérés, sous réserve de prise en charge de l'entretien par les communes concernées, et autorise le Président à engager les dépenses afférentes.

Fait à Ahun, le 15 avril 2013.



**Le Président,
Jacky GUILLON.**